



Vente de maison en étant en dossier de surendettement

Par **LeDef**, le **01/10/2020 à 10:30**

Bonjour,

Mon épouse, retraitée de l'Education Nationale, et moi, retraité du privé, sommes en dossier de surendettement depuis 2 ans, résidence principale comprise dans le plan.

Question : Pouvons nous mettre en vente notre bien étant en dossier de surendettement ?

Si je vend et que la somme ne couvre pas la totalité du prêt, seront nous contraint de rembourser jusqu'à extinction de nos dettes ou pouvons nous bénéficier de la règles des 10 ans cela même si mon épouse est retraitée fonctionnaire ?

Merci et cordialement.

Par **youris**, le **01/10/2020 à 10:38**

Bonjour,

Je pense qu'il faut informer la commission de surendettement de votre volonté de vendre votre résidence principale.

Si la vente de la maison est insuffisante à rembourser votre dette, il vous faudra continuer à rembourser vos créanciers.

Qu'elle est cette règle des 10 ans ?

Salutations.